ROUBAIX

LES CHUTES

Chez MM. Alfred Motte frères, et J. Porisse, filateurs, rue des Longues-Haies, M. Henri Decarne, 48 ans, rattacheur, demeurant rue de l'Epeule, 90, s'est fait une contusion de la main droite avec entorse du poignet, en tombant sur le plancher de l'atelier. Quinze jours de repos.

— En travaillant pour le compte de M. Louis Planquart, entrepreneur, Grande-Rue, à la construction Wattel, avenue des Villas, M. Leuwe Cyrille, manœuvre, demeurant rue du Tilleul, cour Bonte, 14, s'est fait une plaie de l'éminence thénar gauche en tombant sur le morceau de fer. Vingt-cinq jours de repos, lui a dit M. le docteur Lepers.

LE FEU

Un petit commencement d'incendie s'est déclaré hier, vers cinq heures du soir, dans la cave de la maison de commerce Lestienne frères, 60, rue Neuve. Le feu, qui dévorait un plancher au-dessus du calorifère, a été rapidement éteint par le personnel avant l'arrivée des pompiers casernés mandés par téléphone. Les dégâts sont insignifiants.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez MM. Verdière et Crépieux, poêliers, rue Pierre-de-Roubaix, M. Maurice Spriet, 15 ans, apprenti, demeurant rue du Progrès, 14, à Croix, s'est fait une profonde coupure de l'index droit en maniant une tôle. Quinze jours de repos.

— Chez M. Florimond Wattel, fabricant, rue du Moulin, M. Joseph Cartier, électricien, demeurant rue de Mascara, 100, à Tourcoing, s'est fait une rupture des muscles dorso-lombaires droite, en mettant une dynamo en marche. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Alfred Motte et Cie, peigneurs, rue Pierre-de-Roubaix, M. Maurice Spriet, 15 ans, apprenti, demeurant rue du Progrès, 14, à Croix, s'est fait une profonde coupure de l'index droit en maniant une tôle. Quinze jours de repos.

— Chez MM. Alfred Motte et Cie, peigneurs, rue d'Avelghem, M. Paul Declercq, 36 ans, dégorgeur, demeurant rue Faidherbe, maisons Carrelle à Wattrelos, a eu l'annulaire gauche écrasé en mettant une courroie sur la poulie. Un mois de repos.

— Au même établissement, M. Adolphe Fontaine, 34 ans, peigneur, demeurant rue Delezenne, cour Delhauwe, 6, s'est fait une entorse de l'annulaire droit en nettoyant son métier. Quinze jours de repos.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — AVIS AU PUBLIC

L'Administration des Postes rappelle qu'il est interdit : 1° De vendre des figurines postales sans une autorisation spéciale du Directeur du département ; 2° De vendre ces figurines à un prix supérieur à celui de leur valeur réelle.

VISITES A L'HOPITAL DE LA FRATERNITÉ

L'Administration des Hospices de Roubaix a l'honneur d'informer le public qu'en raison du Nouvel an, les visites du jeudi 31 décembre 1908, pour les parents des malades en traitement à l'hôpital sont supprimées et reportées au vendredi 1er janvier 1909, de 11 heures à midi.

LES PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Le Comité central convoque les sociétaires en assemblée extraordinaire, qui aura lieu dans toutes les sections, le dimanche 3 janvier 1909 à 9 heures du matin, à l'effet de délibérer et voter à bulletins sur l'utilité du sou mensuel pour subvenir aux frais de gestion et de propagande de leurs bureaux respectifs. Le scrutin sera clos à 4 h. du soir.

Très important. — Les sociétaires en déplacement, ainsi que ceux appartenant ou rattachés à la 25e section (isolés) sont invités à prendre part, sur présentation de leur livret, à la délibération et au vote soit au siège central à Paris, 26 boulevard de Sébastopol, soit à la section la plus voisine de leur résidence.

LES CONFÉRENCES MENSUELLES DU NORD-TOURISTE

C'est aujourd'hui mercredi à 8 heures à du soir, que M. Ernest Hébert, avocat, membre du Comité directeur du « Nord-Touriste », donnera à l'amphithéâtre des Arts Industriels, place Chevreul, à Roubaix, sa conférence sur l'Allier-Vichy et Clermont-Ferrand.

Cette causerie qui promet d'être des plus intéressantes, sera accompagnée d'un grand nombre de projections lumineuses inédites.

Les membres du « Nord-Touriste » et leur famille pourront entrer, sur présentation de leur carte d'identité, le public sera admis dans la partie de l'amphithéâtre qui lui est habituellement réservée.

CHEZ LES ANCIENS SOUS-OFFICIERS

L'assemblée générale trimestrielle et annuelle de la Société de Secours mutuels et de Retraite des anciens sous-officiers français, a eu lieu dimanche, en son siège social, café Leroy, sous la présidence de M. A. Hagard, entouré des membres de la commission.

M. Louis Hus, secrétaire-trésorier, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée générale trimestrielle, qui est adopté sans observations.

Sont également approuvés les comptes de dépenses et de recettes du 4e trimestre 1908.

M. Léon Jung, secrétaire-adjoint, au nom de la commission de contrôle, donne lecture du rapport pour l'année 1908. Il reconnaît le soin, la régularité et la concordance que présentent les écritures. Puis il présente le bilan de l'année qui accuse les résultats suivants :

En recettes, une somme de 16 177,31, représentant les cotisations des membres honoraires, participants ; les subventions de la Ville, du Département et de l'Etat, les intérêts échus, etc.

En dépenses, une somme de 4,860 fr., représentant les indemnités de maladie et de décès, les dépenses d'imprimés, frais de gestion et recettes et les crédits alloués à la fête annuelle.

Les recettes étant de 16 177,31 et les dépenses de 4,860 francs, il en ressort un excédent de 11 mille 317 fr. 31.

Le capital au 15 décembre 1907, était de 60 mille 710 fr. 48 ; l'excédent des recettes de 1908 étant de 11,317 fr. 31, le capital au 15 décembre 1908 est donc de 72,077,79, se décomposant comme suit :

Déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations (Fonds disponibles) 43 565,81 ; — Déposé à la Caisse des Dépôts et Consignations (Fonds de Retraites) 24,448,41 ; (Obligations) 3,610,55. — Espèces en caisse chez le secrétaire-trésorier, 252,99. — Total égal : 72,077,79.

M. Léon Jung, au nom de la commission des Finances, tout en félicitant MM. Hagard, président et Louis Hus, secrétaire-trésorier, grâce au zèle et au dévouement desquels sont dus ces excellents résultats, souhaite que l'Etat sanitaire des membres de la société soit toujours excellent afin de ménager les ressources en vue des temps difficiles.

A l'unanimité, l'assemblée générale approuve le rapport et la situation financière des l'année 1908.

M. le président remercie ses collègues de la commission des Finances des termes par trop élogieux qui lui ont été adressés ainsi qu'à M. Louis Hus, et reporte sur les membres de la commission toute celles les félicitations adressées et engage tous les adhérents à travailler chacun dans leur sphère d'action, pour le recrutement et le développement de la société.

M. Carlos Sebesse donne ensuite lecture, au nom de la commission des Fêtes, d'un rapport demandant le vote d'un crédit de 600 francs pour la fête annuelle de février prochain. Il ajoute qu'afin de donner entière satisfaction, des pourparlers préalables n'ont pas encore abouti, de permettent pas de désigner aujourd'hui ni la salle ni la date exacte de la fête, mais un avis insérés dans les journaux fixera les sociétaires à ce sujet. Après un échange d'observations, le crédit de 600 francs est voté à l'unanimité.

M. le président rappelle la bonne camaraderie et la gaîté qui n'ont cessé de régner au cours du dernier banquet annuel, il en profite pour remercier les sociétaires qui en ont rehaussé l'éclat en donnant un petit concert improvisé et très bien réussi. Enfin il donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du Nord, lequel se fait l'interprète de M. le Président de la République, pour remercier la société de son inaltérable dévouement à la Patrie.

Dans le courant du dernier trimestre, il a été accepté 5 nouveaux membres participants et plusieurs membres honoraires. Le conseil d'administration a cru devoir appeler à admettre dans le courant du prochain trimestre, les 5 candidats dont les noms suivent : MM. Lelu Louis, Deledalle Albert, Plus Charles, Delaplace Théophile et Simon Maxime. Enfin 3 nouveaux membres honoraires sont encore acceptés.

M. le président rappelle enfin aux sociétaires les termes de la dernière circulaire qui leur a été adressée concernant le nombre restreint, les décès des sociétaires qui présentent des candidats qui ont dépassé soixante et ces derniers sont cause la ville ; les changements d'adresse à faire varier de suite au secrétaire-trésorier, etc.. Il termine en faisant appel aux adhérents pour qu'ils fassent partie de cette cause de chômage en qualité de membre actif ou de membre honoraire.

Avant de lever la séance, M. le président adresse aux sociétaires et à leurs familles, en son nom et au nom des membres du Conseil d'administration, les meilleurs souhaits pour l'année qui commence et leur demande de continuer à être des mutualistes convaincus et aussi de bons travailleurs.

A l'issue de la réunion, plusieurs membres se sont fait inscrire à la Caisse de Chômage.

LE JOUR DE L'AN

En raison de l'exiguité des locaux de la mairie, l'administration municipale ne recevra pas à l'occasion du renouvellement de l'année.

SOLIDARITE DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Voici la liste des numéros gagnants de la tombola tirée dimanche dernier, au siège social, boulevard Gambetta, 2 :

19	19	61	135	169	179	265	
273	533	552	565	637	679	688	
728	919	962	978	1013	1021	1030	
1050	1054	1085	1101	1157	1308	1388	
1110	1415	1413	1519	1532	1624	1688	
1795	1830	1839	1927	1990	2118	2143	
2151	2171	2245	2288	2293	2493	2506	
2550	2583	2630	2738	2789	3038	3074	
3099	3165	3178	3216	3265	3308	3458	
3501	3646	3654	3983	4269	4307	4337	
4502	4432	4542	4608	4661	4705	4735	
4850	4882	4910	4961	4981			

LES ADJUDICATIONS

Denrées alimentaires nécessaires au fonctionnement des fourneaux économiques pendant l'année 1909 Premier lot 11.300 francs de viande de MM. Charles Verriest, 0.50 %, adjudicataire.

Deuxième lot 786 francs de légumes, adjudicataire, M. Pierre Boulen, avec un rabais de 8 %.

Troisième lot : 2.500 francs d'œufs, adjudicataire, M. Castelain sans rabais.

Quatrième lot : 3.125 francs de harichots et pois secs, MM. Desplanque Léopold, 2.96 %, de rabais ; Emile Fournier 7.15 %, adjudicataire.

Cinquième lot : 707 fr. 50 de harengs saurs et épuerés, MM. Delpaquier, 3.24 % de rabais ; Desobry-Teneul, 4.15 %, adjudicataire.

— Fourniture de cordelettes pour la condition publique des matières textiles Devis 7.500 fr. MM. Delbeck, 4.10 % de rabais, adjudicataire ; Saint frères, 4 %.

THEATRE DU FONTENOY

Tous les soirs à huit heures la tournée Elie vant donne « Le Tour du Monde d'un Gamin de Paris », pièce à grand spectacle en 12 tableaux

GRAND-THEATRE

Aujourd'hui mercredi à 8 heures très précises représentation municipale subventionnée par la troupe du théâtre de Douai. Au programme « Mafa », acte lyrique de Victor Gallois ; « La Fille du Régiment » opéra-comique en 2 actes de Donizetti ; « Nocturne » de Gallois

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Angèle Spriet, rue de Florence 16 — Célina Lorthiour, rue Fagnol, cour Saint Joseph, 11 — Mathilde Starbaut, avenue Julien Lagache — Angèle Pupelier id. — Léon Montagne rue Joulleny, cour Prêtl, 3 — Pierre Delourmay, rue de l'Industrie, 5 — Emérence Esquenet, rue Decrème, 12.

MARIAGE. — Albert Choquet, cocher, rue de Beaumont, 22 et Berthe Deleurette, opticienne, rue de Beaumont, 179.

DÉCÈS. — Gaspard Destouchet, 70 ans, sans profession, rue Sûreté, 13 — Jules Thur, 39 ans, s. p., rue de la Bataille, 25 — Florimond Dehotte, 69 ans, s. p., rue de Barbieux — Rosalie Lahaye, 80 ans, s. p., rue de Blanchemaille — Charles Cau, 57 ans, inspecteur, avenue Julien-Lagache — Henry Belin, 56 ans, cocher, avenue Julien Lagache — Adolphe Dangbermont, 55 ans, rentier, rue Saint Jean, 185 — Pierre Dupuis, 39 ans, mécanicien, rue de la Chaussée 51.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir en séance ordinaire pour la continuation des travaux de la session de novembre et le vote du budget primitif de 1909.

La séance est ouverte à 9 heures 10 M. Gustave Dron, député maire, préside. Vingt-huit conseillers sont présents.

M. Paul Martin, secrétaire du Conseil donne lecture des procès-verbaux des deux précédentes séances 29 septembre et 21 novembre, lesquels sont successivement adoptés.

Collège de jeunes filles

M. Brassart, au nom de la commission des Finances dépose le rapport sur le projet de budget primitif du collège de jeunes filles, lequel se balance de la façon suivante : Externat recettes. 33.986 fr. Dépenses 31.256 fr. Excédent de recettes : 2.580 francs. Externat : 41.790 fr. en recettes et en dépenses.

M. le maire profite de la circonstance pour dire qu'il y aurait lieu de provoquer l'attention du bureau d'administration du collège sur de certaines dépenses qui ont augmenté ou n'existaient pas auparavant : chauffage, éclairage, concierge. L'Etat prenant une part dans les dépenses d'externat, on pourrait obtenir par un avenant à ce que l'Etat intervienne proportionnellement à l'augmentation des dépenses. Le conseil, consulté se range à cet avis.

M. Quivron dit qu'il est regrettable que le rapport du budget et le budget lui-même aient été remis trop tard. Tous les conseillers qui ont peut-être des observations à présenter n'ont pas eu tout le temps d'étudier.

M. le Maire. — Vous savez les difficultés que nous avons éprouvées pour établir le budget bien étudié et pour lequel nous vous fournissons les explications les plus détaillées. C'est nous payer singulièrement de nos peines que de venir nous reprocher en somme d'avoir été trop consciencieux. Nous aurions pu vous remettre plus tôt un document financier sans tous les éclaircissements que nous vous mettons sous les yeux.

M. Salembien approuve les paroles de M. le Maire et dit que l'observation de M. Quivron se produit mal à propos, puisqu'on ne discute pas le budget préalablement.

M. Quivron déclare qu'il n'a pas entendu apporter une critique.

Modifications à apporter aux locations des Halles et à la tenue du Marché aux légumes

M. le Maire a établi un long rapport sur les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux locations des Halles et à la tenue du Marché aux légumes.

Ce rapport contient l'historique des Halles depuis leur ouverture et leur déclassement progressif.

Une solution est proposée qui paraît susceptible de rendre aux Halles de la vitalité et qui se présente comme également avantageuse pour les marchands et les consommateurs.

Cette mesure consisterait à supprimer une partie des boutiques. On disposerait d'un emplacement de 400 mètres carrés qui deviendrait un marché couvert pour les maraîchers qui s'installent présentement sur la place des Halles.

Le rapport est adopté après un échange d'observations entre M. le Maire, MM. Cordier, adjoint, Coppin et Masurel-Leclercq.

Nous reviendrons sur le nouveau régime institué pour tacher de sauver les Halles de la débâcle.

Liquidation de pension

Le Conseil liquide à 736 fr. la pension de retraite de M. Lucien Leclercq, employé au bureau d'hygiène.

Conseil des Prud'hommes

Une demande de création d'une section d'employés au Conseil des Prud'hommes sera étudiée par l'administration.

Contributions directes

Liste des candidats répartiteurs pour 1909

Le Conseil passe au vote pour la désignation des candidats répartiteurs des contributions directes à soumettre à l'agrément de M. le Préfet pour 1909.

Sont élus : Résidants : MM. Masurel-Leclercq, Charles Leclercq, Jules Trigallez, Louis Cruque, Henri Dumortier, Emile Wagnon.

Non-résidants : MM. J.-B. Poissonnier à Mouvaux ; J.-B. Cruque à Roubaix, Leroque-Hellin à Roncq ; Dumortier-Delfour à Neuville.

Répartiteurs suppléants résidants : MM. Louis Boucho, Jules Delespierre, Jules Heulot, Georges Dupouilhomme, Jules Brasseur.

Suppléants non-résidants : MM. Delescaille-Defives à Houbaix ; J.-B. Haquette à Neuville ; Eugène Torrin à Roncq ; Lotigier-Montaigne à Lille.

Lecture est ensuite donnée d'un rapport de M. le Maire sur l'attribution aux familles des agents et ouvriers municipaux ne gagnant pas plus de 2.000 francs et ayant au moins quatre enfants, d'une gratification de 50 francs pour chaque enfant ayant moins de 16 ans.

Nous publierons demain le rapport.

Budget primitif communal

POUR L'ANNÉE 1909

Lecture est ensuite donnée du rapport de M. le maire, que nous publions d'autre part.

C'est M. Ernest Saison qui, au nom de la commission des finances, a été chargé de présenter le rapport sur le projet de budget établi par le maire. Le voici :

Dans la séance du 20 novembre dernier, vous avez confié à votre commission des finances la mission d'examiner les propositions budgétaires présentées par M. le maire, pour l'exercice 1909.

Votre commission s'est réunie, à cet effet, le 23 courant, à l'Hotel de Ville, sous la présidence de M. L. Salembien, adjoint au maire, et, en son nom, je vais avoir l'honneur de vous donner le compte rendu et les résultats de l'étude des évaluations projetées.

Les propositions budgétaires qui vous sont soumises présentent des notables différences avec celles admises en 1908, et, dans un rapprochement général d'ensemble que vous avez pu lire, faisant ressortir clairement les causes principales des fluctuations inhérentes au budget d'une ville dont les ressources proviennent en majeure partie d'exploitations industrielles, M. le maire nous donne des détails très explicites sur un grand nombre de modifications dès à présent mentionnées au budget.

Vous n'y a-t-il pas lieu de vous les rappeler, je me contenterai de relater les modifications que votre commission vous propose d'apporter aux chiffres inscrits dans le projet de budget.

Après avoir passé en revue tous les articles de recettes (sauf ordinaires qu'extraordinaires) votre commission approuve sans changement cette première partie des évaluations présentées par M. le maire.

Quant aux dépenses voici les observations qu'elle juge utile de soumettre à votre appréciation :

Art. 1er. — Traitement des employés de la mairie et frais de bureau. — A l'unanimité et d'accord avec l'administration les traitements des 3e et 4e employés de l'Etat civil sont respectivement élevés à 2 250 et à 2 050 fr.

Art. 29. votre commission rendant hommage au zèle et au dévouement qu'apporte le piqueur du service de l'éboueur dans les fonctions spéciales lui propose de porter son traitement de 2 400 fr. à 2 500 fr.

Parmi les dépenses relatives aux bâtiments figure l'art. 106 sous la rubrique « Subventions à diverses sociétés ». Votre commission, consultée à cet égard, a été amenée à statuer sur quelques demandes, soit d'augmentation de subventions, soit de subsides spéciaux pour habillement, formulées par diverses sociétés chorales et musicales. Elle n'en a admis aucune, estimant que les sacrifices consentis par la ville plus importants que partout ailleurs toutes proportions gardées obèrent déjà trop le budget. Elle vous propose même à ce sujet une réduction de 400 fr. à la société chorale dite « Musique des Travailleurs », lui ayant été signalée comme dissoute depuis quelque temps. Si le conseil municipal ratifie cette proposition, le dit art. 109 sera ramené de 16 400 fr. à 16 000 fr.

Parmi les dépenses extraordinaires, votre commission émet l'avis que la subvention annuelle de 3.000 fr. allouée à la Musique Municipale est suffisante pour faire face à ses dépenses d'habillement et d'acquisition d'instruments et vous propose, en conséquence, la suppression de la somme de 2 000 fr. inscrite à cet effet au projet de budget. Elle fait remarquer à ce propos, qu'en outre de sa subvention annuelle, la dite société n'a pas de frais de local à supporter, que son chef est rétribué par la ville et que depuis 1907 jusqu'en 1908 inclusivement, le budget communal a déjà supporté 10 000 fr. environ pour le règlement des dépenses d'habillement et d'acquisition d'instruments de cette société.

Les modifications que votre commission des Finances vous propose d'apporter au projet de budget peuvent se résumer ainsi :

Art. 1er. — Traitement des employés de la mairie et frais de bureau, augmentation, 100 fr.

Art. 29. — Nettoiement des rues et enlèvement des boues, augmentation, 100 francs.

Art. 109. — Subventions à diverses sociétés, diminution, 400 francs.

Art. 154. — Musique Municipale. Habillement et acquisition d'instruments, diminution, 2.000 fr.

Tableau augmentation, 200 francs; diminution, 2 400 francs.

Et se traduisent, en conséquence, par une diminution nette de 2 200 francs, d'où il résulte que l'excédent de recette ressortissant à la balance des propositions de M. le Maire, se trouvera porté de 35 848 fr. 34 à 38.048 fr. 34 si l'assemblée communale se range à l'avis de sa commission des Finances.

☆☆

Voici l'intéressant rapport explicatif de M. le Maire accompagnant le projet du budget établi pour l'exercice 1909. Nos lecteurs nous sauront gré de leur permettre d'en faire la lecture complète, car il comporte l'exposé clair et précis de la situation financière de notre ville :

Les circonstances et le désir d'être éclairés avec le plus d'exactitude possible sur les résultats de l'exercice en cours — surtout en ce qui concerne certaines exploitations municipales dont la marche exerce une forte répercussion sur la situation financière — nous ont obligé à retarder le dépôt de nos propositions budgétaires et du rapport explicatif que nous présentons à l'appui.

C'est qu'en effet, nos finances, sans être dans un état critique, n'ont plus cette élasticité qui permettait autrefois d'établir un budget sur des évaluations calculées d'après les règles administratives mais en pratique très approximatives, avec la certitude que le rendement de l'ensemble des nombreuses sources de revenus ne pouvait nous réserver que des surprises agréables. Aujourd'hui nous sommes obligés, avec des ressources amoindries ou plus aléatoires de faire face à des charges les unes nouvelles les autres anciennes devenues plus lourdes qu'il n'est pas possible d'éviter sans faillir à la mission qui s'impose à des administrateurs conscients de développer toutes les services susceptibles de contribuer au bien-être des habitants, à la mise en valeur de tous les éléments d'activité qui forment les villes prospères et assurent leur développement. Les explications qui vont suivre, quoique forcément sommaires vous édifieront à cet égard.

Nous ne parlerons pas de la gêne momentanée que nous avons subie du fait des retards apportés à la réalisation de l'emprunt.

Disons en passant que cela a dû une beau jeu aux adversaires de parti pris pour nous prodiguer des attaques aussi mal fondées qu'injustes. Ne valaient-ils eu, du reste cent fois raison dans leurs prétendus griefs que la démonstration de l'inutilité de nos entreprises resterait encore à faire et que le bon sens de nos concitoyens de ceux qui savent voir et comprendre, jugeraient encore leurs critiques à leur juste valeur. Pas plus dans une ville que dans une industrie on ne fait dans une maison d'affaires on n'a le droit de marchander les sacrifices quand ils doivent trouver leur rémunération dans un accroissement de la prospérité générale.

Certes, il nous a été pénible de différer certains paiements aux entrepreneurs par suite d'insuffisance des évaluations primitives comme on est toujours exposé à en rencontrer dans les projets ayant de l'ampleur et dans les grands travaux en général. Nous n'avions plus de ressources disponibles pour les satisfaire, celles-ci ayant été absorbées par le règlement des frais de l'Exposition de cette exposition qui a mis en relief la Ville et grandi le nom de Tourcoing, qui a été profitable aussi à l'ensemble de la population, mais non sans causer quelques mécomptes aux administrateurs. Ces difficultés ne seront bientôt plus qu'un souvenir et, dans quelques semaines l'emprunt permettra de liquider des comptes restés en souffrance. Quant à l'emprunt lui-même, il n'est pas non plus de nature à causer des inquiétudes excessives à nos concitoyens, puisque sa charge, — réduite au simple paiement des intérêts jusqu'en 1916, époque à laquelle des disponibilités provenant de la réduction de l'arriéré, des emprunts antérieurs arrivant à expiration, en assureront l'amortissement, ne dépassera pas le 125.000 francs et que vraisemblablement nos ressources normales la couvriront.

Toutefois, et cette réserve est presque une clause de style, cette perspective rassurante que nous envisageons est subordonnée aux événements et il ne faudrait pas beaucoup de nouveaux krachs comme ceux de 1907 et 1908, paralysant l'essor des affaires, étouffant toute initiative et annihilant tout ce qui touche à la construction et à l'industrie du bâtiment pour susciter de légitimes inquiétudes. Les finances d'une ville essentiellement industrielle sont forcément liées à son activité économique et nous engageons qu'on n'aura pas la ridicule prétention de nous obliger à tabler, dans une vision d'avenir, sur la périodicité de catastrophes commerciales qui défient tout calcul. Et, même s'il fallait compter avec une diminution improbable de la vitalité de nos industries textiles, l'achèvement de notre organisation, les ressources de notre région en main-d'œuvre habile et courageuse et le développement qu'aura acquis dans quelques années l'éducation professionnelle de la jeune génération, constituaient autant d'éléments d'attraction pour des industries nouvelles dont l'implantation se ferait — et nous ajoutons avec confiance se fera — pour le plus grand profit de la commune.

Ce que nous avons à examiner en ce moment, c'est la situation des finances de la Ville considérée dans ses recettes et ses dépenses ordinaires, c'est-à-dire en dehors de tout extra, l'analyse de la marche courante de nos services municipaux :

1° Pourquoi les recettes ont-elle diminué ?

2° Pourquoi les dépenses augmentent-elles ?

3° Comment rétablira-t-on le budget de 1909 ?

4° Comment a-t-il chance de s'équilibrer les années suivantes ?

Cela nous intéresse actuellement : nous nous bornerons à des indications concises en restreignant le plus possible les commentaires.

Pourquoi les recettes ont diminué

Une revue rapide va le faire comprendre.

Début. — La gêne de la plupart des budgets communaux pendant 8 ou 10 ans, c'est-à-dire à l'application de la loi de 1897, dite de dégrèvement des boissons hygiéniques. Vous en jugerez par cette constatation, qu'à elle seule, la bière, notre boisson nationale, payait 300.000 francs de plus, si le droit d'octroi était encore à 2 fr. 70 comme il y a 10 ans, au lieu du taux actuel de 1 fr. 50 ! Il en est de même pour le vin, mais dans une proportion moins forte, puisque sa consommation est restreinte. Par surcroît, le rendement de la majoration de la taxe sur l'alcool est inférieur de 65.000 francs à ce que nous en attendions, bien que celle-ci soit inférieure à celle des autres grandes villes maritimes.

La taxe de 1 fr. 50 % sur les propriétés bâties qui a été réclamée dès le premier jour par les villes de Roubaix et de Lille et que nous espérons obtenir prochainement combiera le déchet que nous avons subi dans nos ressources ; son absence a créé dans notre budget un trou qui correspond à plus de 1.100.000 francs en dix ans. Notre regretté prédécesseur, M. Hassebroucq, avait eu raison de s'alarmer du vote de cette loi : notre prévoyance, le cas échéant, les déclarations pessimistes qu'il avait faites à cet égard et dont l'expérience a démontré le bien fondé.

Malgré cette cause de fléchissement, le revenu de l'octroi est encore l'un des plus élevés et nous n'aurions qu'à enregistrer ses résultats favorables à l'équilibre du budget si nous devions constater une grosse diminution, depuis sept ans, sur les sources ordinaires. Mais, en moyenne, elle paraît atteindre 100.000 fr. On construit moins d'usines, partant moins d'habitations ouvrières ; le malaise des affaires accentué par les deux crises financières de 1907 et 1908, a rarefié les capitaux disponibles. Nous voulons espérer que l'expérience assagira ceux qui en ont été les victimes et souhaitons que toutes les mesures soient prises pour faire revenir la sécurité et la confiance d'où renaîtra l'activité industrielle.

Usine à gaz. — L'infériorité du rendement de 1908, liquéfié atteint un chiffre assez élevé, s'explique par le chômage qui s'est produit dans la plupart des usines pendant une grande partie de l'année, et, de ce chef, on peut la considérer comme exceptionnelle. Mais d'autres causes permanentes provoquent la diminution de la production de l'usine : en première ligne il faut placer la généralisation des manchons incandescents et du « bec économique » ! Il faut moins de gaz pour produire autant de lumière et la fabrication se trouve amoindrie d'autant, de plusieurs centaines de mille mètres cubes.

Electricité. — Depuis la création de l'usine municipale, elle a été une source de perles pour la Ville, sauf en 1908 cependant, où tous frais d'intérêts et d'amortissement payés, il reste un déficit d'environ 6.000 francs. Est-ce à dire qu'on doive la regretter ? Vous savez tous qu'elle était une conséquence forcée de l'exploitation municipale du gaz : si nous n'avions pas eu la bonne inspiration de l'entreprendre en 1903 la fourniture du courant électrique pour force et lumière tombait dans le domaine public en vertu de la loi de 1906 et notre monopole de l'éclairage aurait été singulièrement compromis. Grâce à nos sacrifices momentanés nous avons sauvegardé l'avenir et bientôt les recettes de l'électricité viendront à point pour compenser la diminution des bénéfices de l'usine à gaz, si elle doit persister contrairement à notre espérance.

Nous avons, à cet effet, renoncé à produire le courant électrique pour l'acheter au plus bas prix à un prix que notre usine n'aurait jamais su réaliser en raison de son délit relativement faible, à la grande usine de production l'« Energie électrique » Notre rôle sera non plus de produire, mais de transformer le courant de haute tension et de le distribuer. Les travaux de canalisation seront poussés activement en 1909 des clients importants pour la force motrice, s'adressent aux clients pour l'éclairage ou la diminution du prix de vente nous amènera : dès l'année prochaine le produit de l'électricité non seulement paiera les frais d'intérêts et d'amortissement, mais donnera un bénéfice approximatif de 14 000 francs qui s'accroîtra certainement les années suivantes.

Eaux. — Pendant longtemps le budget a trouvé dans l'exploitation commune aux deux villes de la distribution des eaux un revenu appréciable. Mais les eaux potables ont exige de gros frais de premier établissement sans que la consommation se développât proportionnellement et la diminution de vente des eaux de la Lys à l'industrie s'est accentuée à mesure que les industriels utilisent des forages. A titre d'indication, les 35.200 mètres cubes d'eau de la Lys distribués en 7 a 15 ans sont tombés à 20 000 aujourd'hui pour les deux villes. Parallèlement les dépenses augmentaient en raison surtout de l'élévation du prix des charbons qui a presque doublé.

De ce côté encore nous subissons une moins-value sur les budgets remontant à plusieurs années.

Charges. — Après des perspectives éblouissantes où la participation aux bénéfices devait nous consoler des imperfections de ce service et des embarras qu'il nous cause — sans que, hier encore, l'administration municipale renonçât à mettre de ses prérogatives et de l'autorité qui lui appartient de par son contrat de rétrocession pour défendre les droits et les intérêts du public — nous sommes à nous demander si pendant un certain temps les avantages financiers ne se réduiront pas pour la Ville à la seule perception de la redevance et à l'annuité d'éclairage, des sommes soit en tout 35.000 francs au lieu de 55.000 portés au dernier et non réalisés.

Pourquoi les dépenses augmentent-elles ?

Que problème dont l'examen nous entraînerait loin si nous n'avions pris le parti de nous en tenir à un simple panorama ou quelques points de vue doivent retenir principalement notre attention. Nous ne pouvons du reste satisfaire pour cet objet la curiosité de nos concitoyens par une brochure qui fera connaître l'ensemble et les détails intéressants de notre organisation municipale.

Suivons d'abord l'ordre adopté pour les recettes.

Octroi. — Rien de particulier à ajouter aux explications données plus haut.

Gaz. — Autrefois il y avait une sorte de parallélisme entre les prix du charbon et ceux des sous-produits de la distillerie, coke, sulfate d'ammoniaque, goudron : il n'existe plus aujourd'hui que le marché est encombré de tous ces produits provenant d'origines diverses, des houillères, par exemple en ce qui concerne le coke ; d'où une moins-value sur ces sous-produits. Les frais généraux ont augmenté aussi : le repos hebdomadaire, à lui seul nous a coûté 12.500 fr.

Electricité. — Rien à ajouter aux indications déjà fournies.

Eaux. — Même observation.

Puis viennent une série de services dépensiers :

Assistance. — Les frais d'assistance obligatoire, aux vieillards ont peut-être quelque peu obéré la Ville, mais nous ne sommes pas en mesure aujourd'hui de donner une prévision. Notre adjoint, M. Cordier, a, sur notre demande, fait dresser un tableau récapitulatif des pensions servies aux vieillards ou infirmes ; nous ferons relever de notre côté le nombre des pensionnés admis à l'Hospice et dont l'entretien coûte plus cher (30 fr. au lieu de 18 fr. par mois). Il conviendra ensuite d'évaluer la part incombant à la Ville (40 %) et de rapprocher cette part du montant des dépenses qu'elle s'imposait sous le régime ancien, quand les Hospices supportaient, en dehors de toute participation du Département et de l'Etat, la totalité des frais pour les Vieillards ou infirmes recueillis à l'Hospice et pour ceux pensionnés à domicile. Ce travail intéressera le Conseil municipal et la population ; nous le fournirons dans la première séance de l'année prochaine.

La source principale d'augmentation de nos dépenses d'assistance provient de l'ouverture du Sanatorium qui nous coûte l'entretien d'un supplément de malades convalescents et de femmes enceintes ou accouchées auxquelles il est nécessaire soit de donner asile avant leurs couches, soit de permettre un repos prolongé par la suite ; nos dispositions sont prises pour ne repousser aucune de celles qui auraient besoin d'être recueillies, bien que ces cas doivent être plutôt exceptionnels. Le sanatorium a coûté encore l'intérêt et l'amortissement des constructions et du matériel. A prendre vue, le total de cette surcharge correspondrait à environ 125.000 francs par an.

Outre que la construction du Sanatorium était destinée à compléter notre outillage hospitalier de telle sorte qu'il puisse répondre aux besoins d'une population même considérablement accrue, et que, de ce chef, nous ayons assuré l'avenir pour un temps illimité, comprenant une série de générations, personne ne songera sans doute à nous reprocher d'avoir voulu donner aux malades pauvres plus de bien-être et plus de garanties de guérison ; les résultats déjà acquis sont des plus probants.

La ferme des Hospices, la pasteurisation avec distribution du lait à domicile et l'atelier d'assistance par le travail ont aussi surchargé notre budget des Hospices en raison des difficultés du début et des tâtonnements inévitables. Nous espérons être récompensés par les résultats de l'année prochaine de toutes les peines que nous nous donnons pour organiser ces exploitations à la fois utiles et de haute moralité dont l'utilité n'a pas discutable et dont le fonctionnement était intimement lié à la bonne marche de nos institutions philanthropiques.

La Sauvegarde des Nourrissons. — Cette Œuvre de protection des mères et des enfants a fait ses preuves à tel point que pas un Tourquennois ne songerait à nous proposer l'économie des 75.000 francs que nous y affectons. Une communication sera faite à votre commission du Conseil au sujet de certaines modifications adoptées par le Comité de cette œuvre pour mieux répartir les allocations et les proportions à aux charges des mères et des familles en raison du nombre de leurs enfants.

L'Instruction publique et l'Education professionnelle ont exigé des sacrifices considérables. Nous ne pourrons les chiffrer que plus tard après réalisation de notre plan d'ensemble. Nous le ferons alors avec la sincérité que nous apportons dans tous nos actes et la franchise que nous mettons dans nos déclarations.

Si la question politique a suscité des critiques à l'égard de certaines de ces dépenses, celles des cantines scolaires, des patronages, du Collège de jeunes filles, il en sera fait justice par la grande majorité de la population, celle qui n'entend pas marchander aux familles ouvrières dès ressources le bénéfice des repas pris en commun à l'école qui ne nie pas la haute portée morale de la garde des enfants pas plus qu'elle ne méconnaît la nécessité de mettre les jeunes filles de toute condition en état de jouer le rôle social qui leur est dévolu aux femmes et aux mères de famille.

(A suivre).

LES CHUTES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Hier, vers sept heures du soir, M. Alberi Delry, employé, demeurant rue de la Blanche-Porte, a fait une chute à proximité de son domicile. M. le docteur Vermesch a constaté une fêlure de l'avant-bras droit.

DOIGTS MUTILES

Un ouvrier de préparation du peignage de la Tossée, M. Eugène Froidure, a eu les doigts de la main droite entraînés entre le hérisson et le cylindre d'un métier. M. le docteur Decherf a constaté des déchirures multiples de tous les tissus jusqu'aux phalangettes de l'annulaire et de l'auriculaire. La guérison exigera une huitaine de jours.

EXTRADE FRANÇAIS

Les autorités belges ont remis entre les mains des gendarmes de Tourcoing, le nommé Ernest Lavie, 30 ans, employé de commerce, né à Dunkerque réclamé par le parquet de Bordeaux, pour abus de confiance. Cet extradé sort de la prison de Saint-Gilles, à Bruxelles.

LA NOYÉE DU BLANC-SEAU

La femme retir